

PRÉFET DE LA DROME
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

prescrivant l'ouverture d'une enquête publique environnementale unique portant sur :

- une déclaration d'utilité publique des ouvrages de dérivation et de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine et l'instauration des périmètres de protection,
- une Autorisation Environnementale Unique AEU-IOTA au titre de la loi sur l'eau.

concernant la mise en conformité du captage du pont des chaînes afin de régulariser le système d'assainissement de la station d'épuration de DIE

Par arrêté, une enquête publique environnementale unique sur le projet susvisé, d'une durée de 18 jours, est prescrite **du mardi 7 mai 2024 au vendredi 24 mai 2024 inclus**, à la mairie de DIE, siège de l'enquête unique.

Ce projet relève de la nomenclature des Installations, Ouvrages, Travaux, Aménagement, rubrique n° 2.1.1.0 : Système d'assainissement collectif des eaux usées et installations d'assainissement non collectif destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales, qui sera supérieur à 600 kg de DBO5.

À l'issue de la procédure, le Préfet de la Drôme est l'autorité compétente pour délivrer l'arrêté modifiant l'arrêté préfectoral n°2010 348-0015 du 14 décembre 2010 modifié et qui portera autorisation d'utiliser l'eau en vue de la consommation humaine ainsi que déclaration d'utilité publique de l'instauration des périmètres de protection concernant le captage du pont des chaînes.

Le Préfet sera également l'autorité compétente pour délivrer l'Autorisation Environnementale Unique au titre de la loi sur l'eau, éventuellement assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Monsieur Yves DEBOUVERIE, Ingénieur des Ponts, Eaux et Forêts retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur André AUBANEL, retraité d'entreprise agricole, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le tribunal administratif de Grenoble.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête constitué notamment d'une étude d'incidence et de son résumé non technique, de la décision de l'Autorité Environnementale qui dispense le projet d'étude d'impact après examen au cas par cas, et des avis recueillis lors de la phase d'examen :

- sur support papier et sur un poste informatique à la mairie de DIE, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.drome.gouv.fr , onglet *Publications/Publications légales et avis/*[Accès aux différentes publications/AOEP : Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques/ Liste des enquêtes classées par VILLE.](#)

Le dossier d'enquête publique est également communicable, avant et pendant l'enquête, à toute personne sur sa demande et à ses frais, en préfecture de la Drôme, au bureau des enquêtes publiques.

Les observations et propositions du public pourront, pendant la durée de l'enquête, être :

- consignées par écrit directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé, ouvert à cet effet à la mairie de DIE, siège de l'enquête publique unique ;
- saisies directement via le formulaire en ligne sur le site internet de l'État sus-mentionné ;
- transmises par courriel à l'adresse suivante : pref-consultation-enquete-publique4@drome.gouv.fr , avec mention en objet du titre de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur ;
- envoyées par courrier à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête, à la mairie siège de l'enquête :

Mairie de DIE 7 Rue Félix Germain – 26150 DIE.

Les observations transmises par voie dématérialisée seront visibles sur le site internet des services de l'État, après modération par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public à l'occasion des permanences qu'il tiendra en mairie de DIE, aux jours et heures suivants :

- le **mardi 7 mai 2024 de 09h00 à 12h00**,
- le **jeudi 16 mai 2024 de 13h00 à 16h00**,
- le **vendredi 24 mai 2024 de 13h00 à 16h00**.

Toutes informations sur le projet peuvent être demandées auprès de son responsable :

M. Antoine PINAULT, Responsable du service eau et assainissement

Mairie de DIE

7 Rue Félix Germain 26150 DIE

Courriel : enquetepublique@mairie-die.fr Tél : 06 74 95 26 75.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur puis la décision seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la mairie de DIE, et en préfecture de la Drôme – bureau des enquêtes publiques, et sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.drome.gouv.fr .